



PLACEMENTS

Rentabilités dont vous avez bénéficié: point sur la sélection d'AMIF Patrimoine

Comme chaque semestre depuis de nombreuses années, nous souhaitons afficher en page 1 de notre bulletin les placements que nous recommandons. Vous trouverez ici un point d'actualité et nos commentaires sur la dernière période écoulée concernant chaque classe d'actif préconisée, ainsi que le tableau désormais habituel de rentabilité servie, actualisée.

Vous trouverez en page suivante un rappel sur les modes de détentions/souscriptions, et fiscalités.

Rentabilité nette	2014	2015	2016	2017	Performance nette cumulée
Foncière 1	+5,25%	+11,06%	+5,00%	+0,04%	+22,82%
Foncière 2	/	/	+11,06%	+18,39%	+32%
Foncière 3	/	/	/	+4,00%	+4 % (début oct 17)
Foncière 4	/	/	/	/	Début oct 18
Foncière 5	/	/	/	/	SOUSCRIPTIONS OUVERTES

Rentabilité nette	Date départ	Date remboursement	Performance cumulée
FPCI HOTEL LYON	2012	Déc. 2017	44,27%
FPCI Diversifié 2	2010	Déc. 2017	43,50%
FPCI HOTEL PARIS	2011	43466	53,66%
FONDS HOTELIER 1	2019	Estimé 2026	/

Rentabilité nette servie	2013	2014	2015	2016	2017	2018
SCPI Européenne	6,30%	6,31%	6,30%	6,45%	6,45%	7,28%
SCPI Monde	/	/	/	/	6,58%	7,91%
SCPI Historique 1	5,25%	5,22%	4,90%	4,84%	4,73%	4,70%
SCPI Historique 2	5,37%	5,37%	5,17%	4,83%	4,88%	5,06%
SCPI Perf. Energétique	5,27%	5,23%	5,01%	4,55%	4,43%	4,51%

>> Les FONCIERES: je met de l'immobilier parisien dans mon PEA ou PEA PME?

La transformation immobilière, c'est quoi ?

Cela peut être la transformation de friches industrielles en quartiers résidentiels, la réhabilitation d'anciens entrepôts en ensembles immobiliers de bureaux et commerces, ou encore la transformation de bureaux obsolètes en hôtel 5* ou immeubles de logements. La création de valeur issue de ces transformations permet de viser l'objectif de TRI (taux de rendement interne) : 6 à 8% net annuel. Il existe aujourd'hui 52,6 Millions de m² de bureaux en Ile de France, dont 50% du parc a plus de 30 ans. Cette obsolescence engendre des opportunités.

Une fiscalité attractive.

Vous pouvez souscrire via votre PEA ou PEA PME, et n'aurez donc pas d'impôt sur le revenu à la sortie (sauf CSG CRDS bien entendu). Un énorme atout.

Il est aussi possible de souscrire pour optimiser la trésorerie de votre compte professionnel.

La foncière n'est pas assujettie à l'IFI.

Zoom sur le remboursement anticipé de la Foncière 1:

Les investisseurs de la Foncière 1, initialement prévue pour être remboursée fin 2019, bénéficient depuis fin 2018 de remboursements anticipés leur délivrant, avant l'heure, la rentabilité prévue. En effet, certains immeubles étant déjà revendus à l'approche de la fin de la période d'investissement, il a été proposé de restituer plus tôt que prévu la performance. Un acte qui a été salué par les spécialistes et les investisseurs.

Zoom sur la dernière acquisition en date: 6 000 m² à Boulogne (92). Intégrée dans la Foncière 4.

Acquisition Quai Alphonse Le Gallo. Une situation de choix au pied des autoroutes A10 et A13 et à proximité des lignes 10 et 9 du métro. L'ambition est de donner une seconde vie à cet immeuble, grâce à une restructuration lourde visant à le rendre compétitif dans son marché d'ici à 2022 date de l'interconnexion du Grand Paris Express.

La nouvelle foncière est ouverte à la souscription.

>> FONDS HOTELIER: un investissement singulier et optimisé fiscalement.

Le fonds actuel investira en suivant sa ligne directrice historique: acquérir ou créer des hôtels à des emplacements Premium, ayant de préférence un positionnement « hôtellerie d'affaires », et investir en co-investissant toujours avec l'un des 40 partenaires hôteliers.

Les hôtels acquis à ce jour sont: Complexe Hôtelier Holiday Inn Express et Crowne Plaza à Nice, l'Hôtel Globe&Cecil à Lyon, le complexe Hôtelier B&B et Résidence hôtelière au Havre, l'Hôtel Ibis Styles à Clamart, l'Hôtel Courtyard by Marriot à Paris, l'Hôtel du Simplon à Lyon, le Best Western Opéra 4* à Paris.

Le nouveau Fonds Hôtelier est ouvert à la souscription.

>> Les SCPI: des performances en hausse

Notons que la SCPI HISTORIQUE 1 a augmenté la valeur de sa part en 2018, sa performance globale est donc aussi en hausse.

La fiscalité?

Les SCPI sont ouvertes à la souscription toute l'année. La fiscalité est celle des revenus fonciers. Mais attention, la fiscalité est déjà perçue concernant les SCPI EUROPEENNE et MONDE dans chaque pays d'investissement: les rentabilités présentées sont donc nettes d'imposition et de CSG (reste 10% d'investissement en France pour la SCPI Européenne).

Autre indicateur de rentabilité: le Taux de Rendement Interne Annuel, analysé sur plusieurs années (TRI):

SCPI EUROPEENNE

Crée en 2012/ TRI de 5.53 % sur 5 ans

SCPI HISTORIQUE 1 :

TRI 10 ans : +6.75 %

TRI 15 ans : +9.17 %

TRI 20 ans : +8.97 %

TRI depuis l'origine : +9.56 %

SCPI HISTORIQUE 2 :

TRI 10 ans : +4.94 %

TRI 15 ans : +8.92 %

TRI 20 ans : +6.92 %

TRI depuis l'origine : +8.84 %

SCPI PERFORMANCE ENERGETIQUE :

TRI 5 ans : +4.59%

SCPI MONDE

Crée en 2016, TRI non probant ici.

Et si vous découvriez les SCPI en nue-proprété?

Souvent méconnu, ce mécanisme d'investissement repose sur un principe simple : la séparation d'une part de SCPI en pleine-proprété en 2 droits : l'usufruit et la nue-proprété et sur une période déterminée, entre 3 et 20 ans. On dit qu'il s'agit d'un démembrement.

Si vous achetez l'usufruit de parts de SCPI:

- o Vous profitez d'une décôte sur l'achat de la part,
- o Vous percevez les revenus des parts de la SCPI sélectionnée tout au long de la phase de démembrement.

Si vous privilégiez la nue-proprété :

- o Vous profitez d'une décôte sur l'achat de la part de la SCPI (voir exemple plus bas)
- o Vous ne percevez pas de revenu pendant la période de démembrement que vous avez choisie
- o Vous n'augmenterez pas votre imposition (Impôt sur le revenu, et IFI) pendant la période de démembrement puisque vous ne percevez pas de revenus, et commencerez à en percevoir au terme de la période choisie initialement.

Exemple d'achat en nue-proprété:

Pendant toute la durée du démembrement (entre 3 et 20 ans), vous ne percevez aucun revenu, ne supportez aucune charge et n'augmentez pas votre imposition. En compensation, vous achetez vos parts avec une décôte de l'ordre de 17 % à 49 % sur le prix d'achat. Plus la durée du démembrement est longue, plus la décôte est élevée. À la fin de la phase de démembrement, vous redevenez plein-proprétaire automatiquement et pouvez décider soit de vendre vos parts pour bénéficier d'une plus-value (potentielle), soit de percevoir les revenus de la SCPI.

Pendant toute la durée du démembrement, vous ne payez aucun impôt sur le revenu. À la fin de cette période, vous retrouvez la pleine propriété des parts et êtes alors soumis à l'impôt sur le revenu pour les revenus fonciers perçus.

Si vous êtes redevable de l'IFI, vous déduisez le montant investi en nue-proprété de votre base taxable à l'IFI.

Pourquoi ?

Privilégier la constitution d'un capital à long terme à la perception de revenus réguliers. Profiter d'une décôte sur l'achat des parts de la SCPI.

Bénéficier d'une solution appropriée pour réduire votre facture fiscale si vous êtes soumis à une forte imposition.



... revenus distribués

Je choisis les SCPI et ...

- Je diversifie ma trésorerie
- Je bénéficie de compléments de revenus mensuels/trimestriels
- J'accède au marché de l'immobilier professionnel
- J'investi potentiellement dans le monde entier
- Etc.

... solutions pour capitaliser le rendement

Je choisis les Foncières et...

- Je diversifie ma trésorerie
- Je mets de l'immobilier dans mon PEA ou mon PEA-PME
- Je suis exonéré d'imposition sur le revenu et d'IFI sur mon placement
- J'accède au marché de l'immobilier professionnel
- J'investis à Paris et la première couronne
- Etc.

Je choisis les Fonds Hôteliers et ...

- Je diversifie ma trésorerie
- Je suis exonéré d'imposition sur le revenu et d'IFI sur mon placement
- J'accède au marché de l'immobilier professionnel
- J'investis dans les grandes capitales Européennes, a des adresses prestigieuses
- Etc.

souscrire à ces solutions ?

Comment

SCPI

- > Dans votre patrimoine personnel
 - > Via votre compte professionnel (libéral, SEL, SELARL, SPFPL, etc.)
 - > Via un emprunt (pas d'apport nécessaire, contactez AMIF)
 - > Au sein de nos contrats d'assurance-vie, de capitalisation, ou Madelin (transfert sans frais vers notre contrat Madelin)
 - > En acquérant uniquement la nue-proprété: pas de loyers imposables et décôte à l'achat, pas d'IFI, etc.
- Distribution de revenus

Foncière de transformation de bureaux en logements

- > Dans votre patrimoine personnel
- > Via un PEA ou PEA-PME, que vous détenez déjà dans votre banque ou que vous pouvez ouvrir via l'AMIF
- > Via votre compte professionnel ou la SEL/SELARL/SPFPL/SARL pour optimiser la gestion de trésorerie.

I ❤️ MY PEA ou PEA PME

Je loge mes parts dans un PEA ou PEA PME et je profite de l'exonération d'impôt sur la plus value!

Fonds Hôtelier

- > Dans votre patrimoine personnel
- > Via une société (Société Civile, SARL, SELARL, SPFPL, etc) pour optimiser la gestion de votre trésorerie et la fiscalité de l'impôt sur les sociétés.

+++ Exonéré d'impôt sur le revenu, exonéré de Flat Tax, non assujetti à l'IFI

Savez-vous que l'AMIF vous assure également dans votre vie personnelle?

ASSURANCE DE VOTRE HABITATION



Des « petits sinistres » de la vie courante, à la couverture incendie, dégâts des eaux, tempêtes ou à la garantie contre les vols, vous devez être bien couverts.

Demandez un devis et profitez de nos solutions:

- Le remboursement **en valeur à neuf du matériel informatique y compris en cas de vol** ;
- L'indemnisation des **appareils son et image, informatique et électroménager de moins de 5 ans en valeur à neuf** ;
- L'indemnisation du contenu de votre habitation **en valeur à neuf sans limite d'âge** ;
- Les dommages aux **appareils électriques et perte de denrées en congélateur** ;
- Les **dommages électriques** ;
- Etc.

Et pour vos résidences secondaires :

- La garantie des **objets déplacés d'une résidence à l'autre** ;
- Le **service de dépannage d'urgence à domicile** ;
- Le **contrôle visuel de votre habitation en cas d'évènement climatique** ;
- Etc.

Et pour vos biens mis en location :

- La possibilité d'assurer **le contenu de l'habitation en cas de location meublée** ;
- Une **assistance sur mesure** permettant la mise en relation avec des professionnels pour l'organisation des diagnostics obligatoires par exemple ;
- La **prise en charge d'un aller/retour sur les lieux en cas de sinistre** ;
- Etc.

ASSURANCE DE VOS VEHICULES



Assurez vos véhicules à des tarifs compétitifs, et bénéficiez de la disponibilité du cabinet AMIF. Cela vous permet de profiter du reste.

Le rapport des Français à leur véhicule a pris aujourd'hui des formes extrêmement diverses. Si la voiture est de moins en moins vecteur d'image sociale, elle reste pour beaucoup **un élément essentiel de la vie quotidienne et un outil indispensable à la mobilité**. Le mode d'utilisation du véhicule connaît de multiples variations en fonction de l'âge du conducteur, de sa profession, de la composition de sa famille, de son lieu d'habitat...

Les assurances auto/moto ne sont pas toujours adaptées à ces mutations et les contrats restent, dans l'ensemble, rarement adaptés à la réalité de la vie des assurés. En dehors des garanties de remboursement standard, il est nécessaire d'avoir quelques attentions particulières.

C'est ce que nous pensons être en mesure de proposer au sein des contrats validés par l'AMIF

Demandez un devis et profitez de nos solutions:

- **Tiers, Tiers + incendie/vol, Tous risques**
- **Formule jeune conducteur: jusque 35% d'économie**
- **Formule -8000Km/an: jusque 40% d'économie**
- **Formule couple: jusque 40 % d'économie**
- **Formule véhicule familial: jusque 40% d'économie**
- **Formule Motard+Automobiliste: jusque 25% d'économie**
- **Formule automatique Bonus 50 depuis 6 ans: jusque 35% d'économie**
- **Option Ma sécurité**
- **Option Mobilité**
- Etc.

ASSURER VOTRE CABINET, C'EST BIEN. BIEN L'ASSURER, C'EST MIEUX.

Au même titre qu'une entreprise couvre ses locaux et son matériel, les médecins ont le devoir d'assurer leur cabinet médical contre plusieurs formes de risques. Mais assurer un cabinet médical n'est pas si simple que cela et vous devez d'être certain de choisir les bonnes garanties.... et le bon partenaire.

Aujourd'hui votre cabinet, c'est votre réussite personnelle mais il suffit d'un sinistre pour que cela devienne une catastrophe.

Votre assurance multirisque professionnelle doit être obligatoirement assortie d'une garantie Perte d'exploitation, une couverture de vos outils professionnels adaptée, et vous devez faire appel à un spécialiste de l'assurance des professionnels de la santé.

+ La perte d'exploitation: aujourd'hui, votre cabinet est pour l'essentiel, ce qui vous permet d'exercer votre art et de percevoir le fruit de votre travail. Votre réussite professionnelle a pour première exigence que vos « outils de travail » (local et ses équipements) soient toujours en parfait état de fonctionnement.

Un mauvais choix d'assurance et il suffirait d'un sinistre pour que cela devienne une catastrophe...

Un incendie, un vol, un dégât des eaux, un bris de glace, etc.... seront bien entendu pris en charge par l'assurance d'un point de vue « matériel », mais cela va ralentir ou stopper votre activité.

Les conséquences pour vous : un cabinet à remettre en état au plus vite, et dans l'intervalle, une diminution de vos revenus alors que les charges continuent...

La garantie perte d'exploitation indemniser les revenus non perçus le temps des travaux de réhabilitation. Notre contrat vous permet de choisir le montant à couvrir en cas de Perte d'exploitation.

+ Le bris de machine: cette couverture vous assure contre les conséquences du bris accidentel, soudain, imprévu, d'un bien utilisé pour l'exercice de votre activité.

Il s'agit là encore d'un poste essentiel.

Nous touchons ici à la protection de votre outil de travail au sens premier. Le dysfonctionnement de vos appareils professionnels peut avoir, dans certains cas, des répercussions financières lourdes si tel ou tel examen ne peut être pratiqué.

Nous saurons adapter votre contrat précisément à vos besoins.



Profitez de nos contrats souples et adaptables avec

6 mois de cotisations offerts

Vous bénéficiez des couvertures essentielles...

Incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, vandalisme, vol, bris de glaces, défense et recours, etc.

ainsi que des garanties spécifiques importantes...

Indemnisation du matériel professionnel en valeur à neuf 10 ans, aucune franchise appliquée après 2 ans sans sinistre, maintien de vos revenus sur une période pouvant aller à 18 mois, vol ou dégradation des plaques professionnelles, dommages causés par les patients dans la salle d'attente, vol d'espèces lors d'effraction ou en cours de transport, Assurance du terminal carte vitale, produits pharmaceutiques en réfrigérateur, etc

et de nos incontournables:

La perte d'exploitation
Le bris de machine sur mesure
etc...

Un jour ou l'autre, nous sommes tous confrontés à des problèmes de santé, bénins ou plus sérieux. En addition de votre couverture Prévoyance, la complémentaire santé permet de faire face aux remboursements nécessaires au quotidien, mais également lors d'un accident ou d'un problème de santé, aux frais d'hospitalisation, d'immobilisation à domicile et de soins divers. Choisissez **un contrat ayant fait ses preuves depuis 40 ans, et régulièrement adapté.**

- Jusqu'à **500 %** de prise en charge de vos frais d'hospitalisation
- Des remboursements dentaires **haut de gamme**
- **1 500 €** d'allocation naissance pour nos assurées exerçant à titre libéral*
- La **cotisation gratuite** pour le 3e enfant et au-delà, et le tarif enfant pouvant s'appliquer jusqu'à 30 ans
- Prise en charge de **médecines naturelles et de prévention**
- **Remboursement en 24h** et aucune avance de frais
- etc.

++ **Surcomplémentaire** possible pour encore plus de remboursement

*La prime de naissance, qui peut atteindre 1 500 €, est cumulable avec l'allocation naissance de notre contrat de Prévoyance, pouvant atteindre donc 3 000€ !



Vous êtes couverts le jour même, sans questionnaire médical.

Nous disposons d'accords avec des organes de tiers payant pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, cabinets de radiologie, soins externes et hospitalisation, optique ou encore audioprothèse.

Notre équipe est présente pour vous proposer différentes formules, modulables.



Bénéficiez au titre de la **loi Madelin** de la déductibilité fiscale des cotisations complémentaires maladie et de la non-imposition des prestations pour toutes nos formules de couverture frais de santé.

Besoin d'un tarif?
Appelez nous ou adressez nous un email!



- 1** Indiquez votre activité: libérale ou salariée
- 2** Précisez votre âge et ceux de vos éventuels conjoints/enfants à positionner sur le contrat.

REDUIRE MON IMPOT SUR LE REVENU LA LOI « GIRARDIN INDUSTRIELLE »

La loi GIRARDIN INDUSTRIELLE est un dispositif d'investissement permettant d'obtenir une forte réduction d'impôts sur le revenu en subventionnant des biens industriels classiques (BTP essentiellement nous concernant), correspondant à une réalité économique, destinés à être loués à des sociétés participant au développement de l'Outremer.



A titre d'exemple chiffré, vous souscrivez un nombre de parts d'un dossier Girardin Industrielle pour un montant de 100, et selon le dossier et la période de l'année à laquelle vous réalisez l'opération, vous aurez l'année suivante une réduction d'impôt de 110, 112, 115, 118. Vous réalisez donc un « gain net » égal à la différence entre votre apport et la réduction d'impôt sur le revenu obtenu. **En reprenant l'exemple plus haut, en réalisant un apport de 100 et en réduisant 116, vous réalisez un gain net de 16%.**

Les dossiers Girardin Industrielle sont le fruit de la rencontre entre l'offre de matériels sur place et les besoins des exploitants locaux (ex : un gérant de société du BTP qui a besoin d'une nouvelle pelle hydraulique pour un chantier, etc.). Ces derniers ayant des besoins divers à chaque instant, et les offres de matériels étant également variables, la constitution d'un dossier Girardin Industrielle n'est jamais la même. Cela est un plus pour l'investisseur, qui verra son investissement diversifié.

Les rentabilités pour l'investisseur varient en fonction de plusieurs paramètres dont :

- > La période de l'année à laquelle l'opération est réalisée
- > La qualité de signature des exploitants.

Nos dossiers bénéficient des meilleures sécurités du marché :

La présence géographique permanente du monteur du dossier en Outremer.

Un degré de mutualisation élevé pour chaque investissement.

Une sélection rigoureuse d'entreprises éligibles et de matériels standards à fort potentiel locatif

Une clause de limitation de recours sur tous les dossiers qui vous protège contre les défauts de paiement des locataires des matériels.

Un Contrat d'assurance exclusif :

- . Une assurance Responsabilité Civile Chapeau qui protègerait les investisseurs contre un défaut d'assurance d'un exploitant en cas d'accident ou de sinistre
- . Une assurance Exclusive pertes fiscales indirectes qui couvrirait les investisseurs contre les pertes fiscales liées à un acte ne suivant pas l'esprit de la loi Girardin réalisé le cas échéant par un intermédiaire ou un locataire.

Rappel sur le Prélèvement à la source : Le prélèvement à la source (P.A.S) a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus. Les réductions GIRARDIN INDUSTRIELLE ouvertes au titre de 2018 seront bien maintenues et versées intégralement au moment du solde de l'impôt sur le revenu, à la fin de l'été 2019. Il en sera de même pour 2019, versés intégralement au moment du solde de l'impôt sur le revenu à la fin de l'été 2020.

Le dispositif GIRARDIN INDUSTRIELLE, les rendements et le « timing apport/gain fiscal » restent identiques.

Nous disposons de dossiers Girardin Industrielle toute l'année, permettant de réduire jusqu'à 41 000 € d'impôt sur le revenu.

Nous vous invitons à nous contacter pour que nous puissions vous fournir toutes les informations sur les dossiers que nous préconisons actuellement et étudier avec vous le plafond des niches fiscales.

Les taux d'emprunt sont bas ?

Profitez-en pour souscrire **notre contrat d'assurance emprunteur**.
La loi le permet facilement.



L'AMIF s'occupe de toutes les démarches, pour tous vos contrats emprunteurs (projets personnels et professionnels).

Nous sommes présents aussi pour cela. Notre rôle de conseil saura analyser votre contrat d'assurance emprunt actuel ou le projet de contrat réalisé par votre banque, et déterminer sa pertinence.

Nous vous présentons nos solutions de manière argumentée et chiffrée. Faire appel à un contrat autre que bancaire permet de réaliser en moyenne des économies pouvant atteindre (fréquemment) 40%.

A l'heure où l'on compare les taux d'emprunt, l'économie sur le taux « assurance incluse » n'est pas à négliger.

Au-delà du nouveau projet d'emprunt, voici trois situations pour lesquelles vous devez avoir le réflexe de comparer :

+ Le droit à l'oubli en cas de pathologie importante. Désormais, les personnes ayant été atteintes d'un cancer ou d'une hépatite C (sans rechute depuis 5 ans) n'ont plus à le préciser lors d'une demande d'assurance. Il faut alors en profiter pour changer de contrat.

+ Vous avez réalisé le crédit il y a moins d'un an? La loi Hamon permet aux emprunteurs de résilier le contrat d'assurance de prêt à tout moment, dans les 12 mois suivant la signature de l'offre de prêt.

+ Vous avez votre contrat depuis plus d'un an? Grace à la loi Bourquin, vous pouvez résilier chaque année à la date échéance votre contrat d'assurance de prêt.



Vous faites l'entretien de votre automobile REGULIEREMENT ?

mais **vos contrats prévoyance**: à quand remonte sa dernière révision?



Vos revenus ont évolué ?

Vos charges également ?

Vous souhaitez protéger vos proches en cas de coup dur ?

Il est important de revoir régulièrement votre contrat de prévoyance arrêt de travail, afin de le maintenir adapté à votre activité et à votre vie.

Nous sommes présents pour vous, et vous proposons de faire le point sur votre contrat, ensemble.

Nous sommes à vos côtés
au quotidien depuis 30 ans.
Et nous en sommes fiers.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS ACTIVITES SUR VOS ÉCRANS
WWW.ASSURANCES-AMIF.FR WWW.RESPONSABILITE-CIVILE-MEDICALE.COM

+ de 400 pages de solutions en matières d'assurance ou de gestion de patrimoine, de conseils, d'actualités...



QUI PEUT PRÉTENDRE VOUS CONNAÎTRE AUSSI BIEN QUE VOS PAIRS ?

Chacune des orientations du Cabinet AMIF - sélection de produits, de partenaires, validation des tarifications - est obligatoirement soumise à l'approbation de notre Comité Stratégique composé exclusivement de professionnels de santé.



*Depuis 1988, je confie toutes mes assurances personnelles et professionnelles
à l'AMIF, et vous ?*



Dr Stéphane Audierd - Psychiatre Paris
M. Julien Boulet - Kinésithérapeute Bordeaux
Dr Patrick Bismuth - Gynécologue Obstétricien Vence
Dr Patrick Chadebec de la Lavalade - Vétérinaire Tulle
Dr Albert Chouraqui - Gynécologue Obstétricien Paris
Dr Louise Christiaen - Cardiologue Montmorency
Dr Serge Drouard - Orthodontiste Orléans
Dr Alain Elkoubi - Chirurgien-dentiste Argenteuil
Dr Pascale Fischer - Médecin vasculaire Arnouville
Dr Yannick Grall - Orthodontiste Le Mans
Dr Pascal Margeridon - Orthodontiste Vernon
Dr Karim Nouri - Médecin généraliste Garges les Gonnesses
Dr Didier Romand - Chirurgien-dentiste La Garenne Colombe



Depuis 1988, l'indépendance est notre identité et votre sécurité.

AMIF
ASSURANCES & PATRIMOINE

AMIF / 19, rue Alphonse Haussaire 95880 Enghien les Bains

Téléphone: 01 39 84 41 80

Email: contact@assurances-amif.fr

Sites internet: www.assurances-amif.fr www.responsabilite-civile-medicale.com

RCS Paris B 349 878 874 (00037) - APE 6622Z - ORIAS 07008385 Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L.530.1 et 530.2 du Code des Assurances

